N° 1478. — 4e Année. CINQ CENTIMES Mercredi 6 Janvier 1892

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ABONNEMENTS

TÉLÉPHONE

REPRISE DE LA SESSION

Les Chambres reprennent aujourd'hui leurs travaux : il y a certainement chez tous le plus vif désir de terminer au plus tôt les affaires de 1892, afin que l'on puisse entrer résolument dans l'année parlementaire de 1892, qui aura elle-même une grande importance et qui paraît dès aujourd'hui chargée d'un certain nombre de projets de loi et de réformes budgétaires ou sociales réclamées le pays tient beaucoup.

Nous avons déjà dit combien il est nécessaire que le Sénat et la Chambre se mettent d'accord dans les premiers jours, et tout au moins dans les premières séances de cette année, soit sur les questions de taxes, soit sur la question plus particulière des frais de justice, qui les divisent encore en cette heure. Ce n'est pas à nous que l'on reprochera d'avoir jamais marché aux Sénat l'exercice entier de ses droits constitutionnels. Mais plus nous apprécions les services qu'il a rendus à la liberté et à la République et plus nous avons en sa haute tâche de rôle qu'il tient de la Constitution, plus aussi nous voudrions éloigner de lui toutpréxtate de laisser dire qu'il relance par des scrupules exagérés la marche des réformes que nous jugeons tous nécessaires, qu'il juge nécessaires comme nous.

Le Sénat est certainement partisan aussi convaincu, aussi sincère de la réforme des frais de justice que la Chambre peut l'être et, s'il n'avait écouté que son cœur pour le bien public, il serait allé du premier coup plus loin dans la voie des dégrèvements que l'on n'y avait été avant lui. C'est cette loi cependant qui paraît être aujourd'hui la principale pierre d'achoppement, entre quelques autres difficultés de détail.

On commença d'abord au projet de loi de s'être présenté encadré dans le budget et on lui reproche aussi d'augmenter les frais de justice d'un côté, pendant qu'il en diminue d'un autre côté.

La loi, en effet, contient deux parties distinctes : il y a les dégrèvements, suppression des droits de greffe, de mise à rôle, de rédactions, de transcription, d'expédition) soit huit millions ; diminution des droits d'enregistrement et de timbre et des diverses formalités en matière de faillite et de liquidation judiciaire, soit encore une dizaine de millions. Ces réformes seront accueillies très favorablement par le pays, non seulement parce qu'elles allègent des frais de justice, mais parce qu'elles soulagent une partie des brouillards de la procédure, qu'elle nous permettent d'aller plus vite et de voir plus clair.

Mais il s'agissait, pour l'équilibre du budget, de retrouver au moins une partie des 18 ou 19 millions dont on venait de faire le sacrifice. On a établi des taxes de remplacement, qui portent surtout sur les successions, et sur les successions des mineurs, et c'est dans le système de ces taxes nouvelles que le Sénat a trouvé principalement à reprendre. Nous ne sommes pas à discuter ici les objections dont il a fait, et nous sommes même tout prêts à reconnaître qu'elles sont fondées. Est-il possible de trouver à ces questions, à la fois si délicates et si complexes, une solution qui ne froisse pas irrémédiablement l'équilibre du budget ? Nous voulons l'espérer, et si le Sénat la trouve, personne ne lui en sera plus reconnaissant que la Chambre.

Ces objections, cependant, que le Sénat a soulevées, il doit être permis de rappeler que la Chambre elle-même les avait vues, qu'elle en avait vu peut-être d'autres encore, et pourtant elle a accepté le projet comme une amélioration relative et comme un gage de réforme plus complète pour l'avenir. Combien on a eu de peine et de mal pour se mettre d'accord sur les termes imparfaits de la loi telle qu'elle se présente actuellement, le Sénat et le pays le savent. A la Chambre déjà, chacun a consenti les sacrifices nécessaires, l'auteur du projet M. Henri Brisson, le ministre des finances M. Rouvier, la commission, et, dans la majorité républicaine, combien de membres ont aperçu les lacunes, les défauts, et ont fait taire leurs critiques pour ne pas arrêter une réforme qui leur paraissait utile, quoique imparfaite ?

Il nous semble que l'accord n'est pas plus pénible à réaliser sur ces points, entre le Sénat et la Chambre, qu'il ne l'a été, à la Chambre même, dans le sein de la majorité. Le Sénat peut en toute liberté exercer son droit d'amendement et la Chambre — qui voudrait s'en douter ? — sera toute disposée à accueillir les observations justes et immédiatement applicables qui lui seront transmises. Mais ce qu'il faut éviter à tout prix c'est un retard prolongé, qui mettrait la réforme en échec ou qui empêcherait de terminer ce mois-ci les affaires dont on attend la conclusion.

Il doit y avoir, croyons-nous, dans le pays, une certaine impatience d'apprendre que les questions du budget et de tarifs, avec les points connexes qui s'y rapportent sont définitivement réglées et que ce long et laborieux exercice est clos enfin d'une manière satisfaisante. On entrera alors avec confiance dans la période nouvelle.

Cette année aura aussi sa tâche, pour laquelle elle n'aura pas trop des jours, des semaines et des mois qu'elle apporte avec elle ; respectons-la et ne lui dérobons pas son temps, si nous voulons qu'elle suffise à sa tâche.

Hector DEPASSE.

LE PAPE ET M. DE CASSAGNAC

Le rédacteur en chef de l'*Autorité*, qui s'est donné, avant de répondre à la mercuriale du Vatican, vingt-quatre heures de réflexion, explique, en matin, en un article qui n'passe quatre colonnes, l'attitude qu'il a prise dans la question religieuse :

On nous a accusé, dit-M. Paul de Cassagnac, de vouloir faire servir la Religion à l'opposition violente que nous faisons au gouvernement de la République.

C'est une injustice et une erreur.

A plusieurs reprises, et en pleine tribune de la Chambre des Députés, nous avons déclaré que nous sacrifierions volontiers nos préférences monarchiques, à l'intérêt supérieur de l'unité nationale, que nous acceptions, en un mot, cette forme républicaine qui nous a toujours tant répugné, si la République nous accordait la liberté de conscience sous ses formes nécessaires, indispensables, dans la vie publique en général, et dans l'Eglise et dans l'école en particulier.

M. de Cassagnac aborde ensuite la question de soumission au pape, et voici de quelle façon catégorique il s'exprime :

On nous a reproché de vouloir intimider le Saint-Père, d'essayer de régenter les évêques et de mener les prêtres.

Nous protestons avec la plus légitime indignation contre ces allégations stupides.

Nous restons debout devant le pape comme Français, nous sommes à ses pieds comme catholiques.

Et nous n'aurons pas assez de regrets, assez d'excuses pour retirer et répronver hautement ces paroles tombées de nos lèvres qui auraient pu paraître manquer, nous ne dirons pas de respect, mais de vénération envers lui.

Quant aux évêques que nous avons pu malmener, ils étaient descendus les premiers dans l'arène politique et là, qu'ils le veuillent ou non, ils deviennent nos égaux et, par conséquent, nos justiciables.

Vouloir les régenter serait une prétention ridicule, grossière, où nous demandons qu'on veuille bien nous l'épargner.

Ce qui les régente, c'est leur devoir. Ils l'ont bien montré dernièrement en faisant cortège, — et quel merveilleux cortège ! — à l'illustre archevêque d'Alx, sur les bancs, honorés de jour-là, de la police correctionnelle.

De même pour les prêtres.

Ils savent ce qu'ils ont à faire, sans qu'on soit obligé de le leur dire dans un bureau de rédaction.

Cela dit, est-il vrai que nous excitions les catholiques au combat ?

Mais oui ! Mais non !

Et cela, nous le faisons et continuerons de le faire, non point au profit d'un parti politique, d'une dynastie, non point contre la forme en elle-même du gouvernement actuel puisque nous avons mon festé publiquement et longuement que nous avons d'une république tolérable, parce qu'elle serait tolérante, mais pour la défense de la foi de nos pères, mise en péril morbid.

Car ce que veut la République actuelle, nous le savons ; il n'y a peut être qu'à Rome qu'on l'ignore encore ; ce qu'elle veut, c'est reprendre, par d'autres moyens, l'œuvre sinistre de la première République et déchristianiser la France.

Eh bien ! nous, nous ne le voulons pas !

Et s'il arrive que ceux qui ont mission de nous défendre, nous abandonnent, eh bien ! nous nous défendrons tout-seuls !

Mais sur ce terrain-là, que nous venons de reprendre, par d'autres moyens, nous ne céderons pas, nous ne reculerons jamais.

La faux ne discute pas avec l'ivraie.

Elle la coupe.

De même, le catholicisme ne saurait discuter avec la franc-maçonnerie.

Il la supprime.

En somme, il est difficile de savoir exactement si M. de Cassagnac se soumet à l'autorité du Vatican, ou s'il continue à lever l'étendard de la révolte.

L'ARMÉE INJURIÉE

« Insondable ».
« Vieil hippopotame dont le derrière fait concurrence au roi des potirons ».
« Idiot ».
« Funambule ».
« Veux-tu-en-tu-en-dos ».
« Pachydermes ».
« Paquet de Saindoux. »

Telles sont les aménités adressées, en faveur de complimenter du jour de fête, au général Saussier, gouverneur militaire de Paris, par Henri Rochefort.

Jusqu'à maintenant, anarchiste, et conséquemment antipatriotique, n'avait profané et grossièrete contre un officier français. Et le journal qui les publie est le même qui osait nous reprocher de manquer de respect à l'armée quand nous dévoilions les manœuvres politiques de M. Boulanger !

NOTRE CAVALERIE

Les observations du général Loizillon

M. le général Loizillon qui est, on le sait, en même temps que commandant en chef du 1er corps, président du comité de cavalerie, a adressé aux chefs de divisions de cavalerie un ensemble d'observations qui résument les critiques formulées sur le terrain.

L'éminent directeur des manœuvres du camp de Châlons comprend les éloges adressés aux régiments de remarques sur le manque d'initiative du haut commandement.

Est-ce la division de Lunéville ou celle de Lyon qui a fourni à M. le général Loizillon l'occasion de formuler à la fois des reproches et des conseils ?

Ils auront d'autant plus de retentissement que leur divulgation suit de près les articles de Charles Dulac et de M. Joseph Reinach.

Le président du comité porte le jugement suivant sur les opérations hors du camp qui avaient pour but d'engager un grand choc de cavalerie :

« Rien ne paraît pouvoir justifier l'initiative prolongée d'une des divisions à marcher au combat.

« Un chef de cavalerie doit avant tout se défendre contre l'attraction exercée par certaines positions qui tendent à s'immobiliser et à transformer ainsi la cavalerie, qui est essentiellement une arme de mouvement, en *cavalier de position*.

« Rien ne paraît pouvoir justifier l'initiative du 2e brigade qui empêcherait de marcher sur l'adversaire ?

« Mais de tout temps on a marché sous le feu de l'artillerie, et l'on y marchera encore ; et, d'ailleurs, dans le cas présent, les artilleries des deux partis n'étaient-elles pas d'égale force ?

« Le général de Galliffet répétait sans cesse : « Marchez, marchez toujours au combat sur la cavalerie adverse sans vous préoccuper de son canon, qui sera d'autant moins d'effet que la cavalerie aura plus de mouvement.

« Cette recommandation doit être l'évangile du cavalier.

« En un mot, il faut prescrire dans les combats de cavalerie contre cavalerie, la forme des actions de cette arme contre l'infanterie, et après borner le rôle de la cavalerie à celui de soutien des batteries d'artillerie pendant leur duel. »

On remarquera qu'en déterminant le rôle de la cavalerie, le général Loizillon place l'Evangile de la cavalerie sous l'égide du général de Galliffet.

L'honorable président du comité conclut à la nécessité absolue pour les divisions de cavalerie d'opérer en terrain varié pour perfectionner leur instruction.

Les manœuvres d'armée ayant corroboré les critiques adressées aux manœuvres du Camp de Châlons, M. le ministre de la guerre compte mettre les chefs de la cavalerie en mesure de manier cette année de grandes réunions de troupes. Les manœuvres de 1892 comprendront l'emploi de plusieurs divisions de cavalerie.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique

DANS LES COULOIRS

Au Sénat

Commission des douanes

Paris, 4 janvier. — M. Jules Ferry a présidé la commission des douanes du Sénat qui a du nouveau examiné les modifications apportées par la Chambre au tarif des douanes.

En ce qui concerne les pétroles M. Rouelleux au nom des industries de Schiste, de l'Allier et de Saône et Loire a protesté contre l'amendement Viette voté par la Chambre, il a déclaré que ce serait la ruine des ouvrières de cette région. Par contre une délégation des raffineries de pétrole a demandé le maintien du vote de la Chambre.

La commission sénatorale ne prendra une décision que demain après avoir entendu le gouvernement convoqué avant la séance, mais il est douteux qu'elle accepte l'amendement Viette. La seule concession faite à la Chambre a été de ne rallier à la disposition transitoire voté par celle-ci et relative à l'application des droits sur les farines.

Commission des finances

La sous-commission des finances a continué l'examen de la réforme des frais de justice. Plusieurs membres nous ont déclaré que plus ils avancent dans cette étude plus ils jugent le projet voté par la Chambre insuffisant et inapplicable.

Quelques instants après, il récidivait, par ses menaces, à arracher à sa femme le nom du complice.

La vengeance fut différée en considération de l'état de la malade ; mais, pendant soir, Gaillard, qui se rendit chez son rival, un coiffeur nommé Saillol, et tira sur lui à bout portant.

Saillol fit heureusement détourner l'arme dirigée vers sa tête et ne reçut qu'une balle sur le cou ; il est néanmoins grièvement atteint.

Bellair s'est constitué prisonnier.

UNE VIEILLE FEMME ASSASSINÉE

— Vitry, 4 janvier. — Hier, vers trois heures du soir, la veuve Chabot, 60 ans, rentrait dans sa Chaux-Vert, a été trouvée assassinée dans sa cave. Le crime a eu lieu sans témoin.

Le Parquet est sur les lieux.

Un coupsonne fortement un sieur Z., de Vitry. On croit qu'il s'a des complices.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE MALFAITEURS

— Paris, 4 janvier. — Le service de la sûreté vient d'arrêter une bande de malfaiteurs qui commettaient, avec une audace inouïe le vol dit « à la pelotte » consistant à dérober les marchandises placées sur les camions. Ce sont :

Jules Lambert, journalier à Charenton ; Pierre Boulle, garçon de magasin ; Jules Pavillet, employé de commerce et Jeanne Cavalcol. Beaucoup d'objets ont été découverts, les rendus à leurs propriétaires.

UN INCESTE. — Rouen, 4 janvier. — Un nommé Lande, cantonnier à Plaquemille, entretenait depuis cinq ans des relations incestueuses avec sa fille, âgée de 22 ans. Celle-ci a fait trois couches, dont deux doubles, mais elle a déclaré qu'elle ne savait si ces enfants étaient de son père ou de son amant. Le père a avoué ses relations incestueuses, « mais, dit-il, les enfants ne sont pas de moi. »

Il a été arrêté.

SUICIDE D'UN SPAHI. — Bakre, 4 janvier. — Ce matin, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, se rendant à la messe, trouvèrent couché sur les marches de l'église un spahi nommé Vial, qu'elles crurent vivre et endormi. Mais lorsqu'elles voulurent le relever, le corps lourd, lorsqu'elles voulurent le porter dans la cour pour le faire visiter, il tomba en arrière. Les sœurs constatèrent alors que le spahi s'était suicidé. Il tenait d'une main un poignard et de l'autre une lettre dans laquelle il priait ses camarades de faire parvenir ses effets à son père, qui habite Paris. Ce suicide est attribué à des chagrins de famille.

BRULÉE VIVE. — Largentière, 4 janvier. — La petite Augustine Chaud, âgée de 5 ans, fille d'un employé de la garde de Beaulieu-Parrias, avait été laissée seule à la maison. L'enfant s'approcha d'un poêle allumé et le feu se communiqua à ses vêtements. Elle est morte après plusieurs heures d'horribles souffrances.

LE BUDGET DE 1893

Paris, 4 janvier. — M. Rouvier vient d'adresser à ses collègues du cabinet une lettre où il leur demande de lui faire parvenir, avant le 10 janvier, leurs propositions pour le projet de budget de 1893, afin que ce projet puisse être présenté aux Chambres plus de temps après le vote du budget de 1892.

Il exprime surtout le désir que les crédits à demander pour 1893 ne dépassent pas le montant des crédits votés pour 1892, et invite ses collègues à ne pas perdre de vue que l'excédent des recettes prévues pour 1893 ne s'élève pas à plus de 40 millions.

Mais cette ressource même, ne peut être considérée comme disponible, car l'exercice 1889 doit faire face au remboursement de 163 millions d'obligations à court terme.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Conseil général

Ajaccio, 3 janvier. — Canton de Vezzani. — M. Marcelli, républicain, a été élu (scrutin de ballottage).

Grenoble, 3 janvier. — Canton de Moretel. — M. Pariot, républicain, élu.

SÉNÉGAL & SOUDAN

Marseille, 4 janvier. — Des avis du Sénégal annoncent que la colonne commandée par le lieutenant-colonel Frèmont, commandant du 1er régiment de Spahis, est arrivée le 11 décembre à Niagapola. Deux sanitaires des Européens composant la colonne était excellent.

L'épizootie, qui sévit sur les bœufs et les moutons, continue à faire de grands ravages.

On annonce la mort de M. Dela, capitaine d'artillerie de marine, décédé à Dafoulabé, des suites de la fièvre paludéenne ; de M. Lachavetois, garde d'artillerie de 2e classe, décédé au Bagnis (Soudan), d'un accès pernicieux ; de M. Dumard, lieutenant d'infanterie de marine, décédé à Bakel, de la fièvre typhoïde ; et du lieutenant d'artillerie de marine Audiliard, décédé à Niagapola, d'une hépatite.

LE CRIME DE TOULON

(Nouveaux détails)

Toulon, 4 janvier. — La justice continue les recherches relatives au double assassinat de la rue Denfert-Rochereau. L'information a fait un pas important.

On a acquis la certitude que la fille Grimillot était mariée et on a même trouvé le nom du mari, qui s'appellerait Brandit.

Celui-ci aurait un double commerce à Bône et à Marseille et résiderait habituellement dans cette dernière ville où son adresse serait connue.

On n'étonne qu'avec la publicité donnée à ce crime horrible dont les journaux de Marseille parlent tous les jours, le mari de Louise, qui certainement en a connaissance, n'ait pas donné signe de vie. La justice en demandera l'explication à Brandit.

D'autre part, l'amant de cœur de Louise, qu'on sait aujourd'hui pertinemment être un caporal-fourrier dans l'escadre de la flotte, continue à être recherché activement.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

UN NOUVEAU MOISE. — Mulhouse, 4 janvier. — Hier après-midi une lettre anonyme était arrivée à la police, annonçant qu'un nouveau Moïse flottait sur les eaux du canal du Rhône au Rhin, près de l'île Napoléon.

Un agent, accompagné d'un portefaix, se rendit à six heures du soir à l'endroit indiqué et découvrit en effet, une cassette dans laquelle était placé le corps d'un enfant du sexe masculin, qui paraissait âgé d'environ dix-huit mois.

La lugubre trouvaille a été transportée à l'hôpital de Mulhouse.

DRAME CONJOGAL. — Périgueux, 4 janvier. — Un sieur Antoine Delaire, cordonnier, à Pomport (Dordogne), avait des doutes sur la fidélité de sa femme.

Il y a une quinzaine de jours, celle-ci étant tombée gravement malade et ayant fait mander un prêtre à son chevet, Delaire se cacha derrière un chaînon et écouta la confession qui changea ses doutes en certitudes.

Il a surpris quelques instants après, et, récidivant, par ses menaces, à arracher à sa femme le nom du complice.

La vengeance fut différée en considération de l'état de la malade ; mais, pendant soir, Gaillard, qui se rendit chez son rival, un coiffeur nommé Saillol, et tira sur lui à bout portant.

Saillol fit heureusement détourner l'arme dirigée vers sa tête et ne reçut qu'une balle sur le cou ; il est néanmoins grièvement atteint.

Bellair s'est constitué prisonnier.

UNE VIEILLE FEMME ASSASSINÉE

— Vitry, 4 janvier. — Hier, vers trois heures du soir, la veuve Chabot, 60 ans, rentrait dans sa Chaux-Vert, a été trouvée assassinée dans sa cave. Le crime a eu lieu sans témoin.

Le Parquet est sur les lieux.

Un coupsonne fortement un sieur Z., de Vitry. On croit qu'il s'a des complices.

ARRESTATION D'UNE BANDE DE MALFAITEURS

— Paris, 4 janvier. — Le service de la sûreté vient d'arrêter une bande de malfaiteurs qui commettaient, avec une audace inouïe le vol dit « à la pelotte » consistant à dérober les marchandises placées sur les camions. Ce sont :

Jules Lambert, journalier à Charenton ; Pierre Boulle, garçon de magasin ; Jules Pavillet, employé de commerce et Jeanne Cavalcol. Beaucoup d'objets ont été découverts, les rendus à leurs propriétaires.

UN INCESTE. — Rouen, 4 janvier. — Un nommé Lande, cantonnier à Plaquemille, entretenait depuis cinq ans des relations incestueuses avec sa fille, âgée de 22 ans. Celle-ci a fait trois couches, dont deux doubles, mais elle a déclaré qu'elle ne savait si ces enfants étaient de son père ou de son amant. Le père a avoué ses relations incestueuses, « mais, dit-il, les enfants ne sont pas de moi. »

Il a été arrêté.

SUICIDE D'UN SPAHI. — Bakre, 4 janvier. — Ce matin, les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, se rendant à la messe, trouvèrent couché sur les marches de l'église un spahi nommé Vial, qu'elles crurent vivre et endormi. Mais lorsqu'elles voulurent le relever, le corps lourd, lorsqu'elles voulurent le porter dans la cour pour le faire visiter, il tomba en arrière. Les sœurs constatèrent alors que le spahi s'était suicidé. Il tenait d'une main un poignard et de l'autre une lettre dans laquelle il priait ses camarades de faire parvenir ses effets à son père, qui habite Paris. Ce suicide est attribué à des chagrins de famille.

BRULÉE VIVE. — Largentière, 4 janvier. — La petite Augustine Chaud, âgée de 5 ans, fille d'un employé de la garde de Beaulieu-Parrias, avait été laissée seule à la maison. L'enfant s'approcha d'un poêle allumé et le feu se communiqua à ses vêtements. Elle est morte après plusieurs heures d'horribles souffrances.

Nouvelles Étrangères

Notre ambassadeur au Vatican

Rome, 4 janvier. — Notre correspondant a eu aujourd'hui une conversation avec un prélat occupant une haute situation au Vatican. Ce prélat lui a déclaré que le bruit du départ de Rémi, ambassadeur de France auprès du Saint-Siège, n'est plus depuis un certain temps *persona grata* auprès du Pape. Un pontificat se fait lorsqu'il fut question à la cour pontificale d'établir une nonciature en Chine. M. Lefebvre de Béhaine en fit rien près de son gouvernement de cette nécessité de l'établissement de cette nouvelle nonciature.

Le gouvernement français ne voulut pas y consentir et menaça le Pape de dénoncer le Concordat, si la nonciature en Chine était établie. Le Pape dut y renoncer. Le prélat a ajouté que le Pape ne tient pas en remplacement de M. Lefebvre de Béhaine, actuellement, cette mesure pouvant être prise comme une manifestation des nombreux ennuis qu'ne sont produits lors de l'interpellation sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Le Pape a manifesté à son entourage le désir de vivre avec la France dans une politique calme et pacifique.

LES SOCIALISTES ANGLAIS

Londres, 4 janvier. — La Fédération des socialistes démocrates a résolu de faire une grande manifestation et un grand défilé à

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 20

LE NOM FATAL

PREMIÈRE PARTIE

— Il y a longtemps, n'est-ce pas, que je serais marquée ?

— Peut-être pas, mais vous n'auriez certainement pas eu d'avancement... D'autant plus que vous n'avez pas la réputation d'être un pilocher acharné...

— Je travaille le moins que je puis... Il faut bien laisser de la besogne aux autres.

Et M. Briare, tout en jetant un coup d'œil à la jeune fille, regarde avec fatuité ses mains, qu'elle a fort belles. En effet, elles sont maigres et blanches, les ongles très soignés.

Paule ne lève pas les yeux.

Elle ne se mêle point à la conversation.

C'est à peine si elle a qu'il par instants du bout des lèvres. Il pensait semble loin de la.

Mme Drouet se penche à l'oreille du jeune homme :

— Elle est très timide, n'est-ce pas ?

— Le timidité est la plus belle qualité d'une jeune fille, répond le jeune homme.

Cependant M. Drouet se rebent à Ernest...

— Dites-lui donc de ne pas se tenir de dit chez nous, que vous n'en avez ni par bord... Votre chapeau est plus sou ... à votre place que vous...

— Le chapeau ? ... d'une de la maîtresse de la maison.

Et M. Briare ôte ... que avec complaisance en quel contraste ... coup du chou vert.

Quant à Mme ... tant sa tête dans le corps de la ... ... chapeau à la place ... ...